

# PROJET PEDAGOGIQUE

## CVE Le Polychinelle

### Table des matières

<b>1. Introduction.....</b>	<b>2</b>
<b>1.1 Pourquoi un projet pédagogique ?.....</b>	<b>2</b>
<b>1.2 Pour qui ?.....</b>	<b>2</b>
<b>2. Présentation de la FAPE (Fondation d'Accueil Petite Enfance EPFL-UNIL).....</b>	<b>2</b>
<b>3. Organisation de la structure du CVE Le Polychinelle.....</b>	<b>3</b>
<b>4. Le rôle de l'éducateur-trice.....</b>	<b>6</b>
<b>4.1 L'éducateur-trice référent-e.....</b>	<b>6</b>
<b>5. La procédure d'admission .....</b>	<b>10</b>
<b>5.1 L'entretien d'accueil, la visite de la structure.....</b>	<b>10</b>
<b>5.2 Les modalités contractuelles .....</b>	<b>10</b>
<b>5.3 Transmission du dossier à l'équipe éducative et attribution de l'éducateur-trice référent.e .....</b>	<b>11</b>
<b>5.4 L'accueil d'un nouvel enfant .....</b>	<b>11</b>
<b>6. Les objets transitionnels .....</b>	<b>12</b>
<b>7. Au quotidien.....</b>	<b>12</b>
<b>8. Les passages .....</b>	<b>14</b>
<b>9. Les repas.....</b>	<b>15</b>
<b>10. Spécificités, santé et équilibre alimentaire .....</b>	<b>16</b>
<b>11. L'hygiène.....</b>	<b>17</b>
<b>12. La santé et les maladies .....</b>	<b>19</b>
<b>13. Les rencontres festives à la garderie .....</b>	<b>20</b>
<b>14. Le travail en équipe .....</b>	<b>21</b>
<b>15. Conclusion .....</b>	<b>23</b>

## **1. Introduction**

### **1.1 Pourquoi un projet pédagogique ?**

*Le projet pédagogique est le résultat du travail de l'ensemble des équipes éducatives qui intègre les réflexions de tous les membres du personnel dans le but d'explicitier les objectifs communs. Il favorise la position réflexive en questionnant et mettant en perspective les pratiques professionnelles.*

*« Le projet pédagogique établit une passerelle entre la théorie et la pratique : il est un instrument de pilotage, de cohérence. Cohérence entre tous les professionnels qui permet de travailler ensemble autour de valeurs, finalités, buts et actions élaborés et décidés collectivement au service des enfants. » (Penser, réaliser, évaluer l'accueil en crèche. Collection su Sextan).*

*Le projet pédagogique demande un suivi et des évaluations régulières par les équipes éducatives afin de garantir une cohérence optimale entre le contenu de cet outil et la réalité vécue par les professionnels.elles au quotidien.*

*Il est alimenté par tous les projets, mouvements et évolutions de l'institution. Ce document est le document de référence de la garderie. Il permet d'intégrer tous les membres de l'équipe et fait de chacun, un acteur de ce projet.*

*Il revêt une dimension individuelle et collective. Il est le fruit de la rencontre entre les valeurs personnelles et celles de l'institution.*

*« Il est plus qu'un concept, il réalise la volonté d'agir ensemble. » (Penser, réaliser, évaluer l'accueil en crèche. Collection du Sextan).*

### **1.2 Pour qui ?**

*Le projet pédagogique est établi avec l'objectif d'offrir une transparence quant aux axes de travail choisis par la Direction et les équipes éducatives qui accompagnent les enfants.*

*Il est accessible à toutes les collaborateurs.trices exerçant au sein de la structure ainsi qu'aux parents des enfants accueillis à la garderie.*

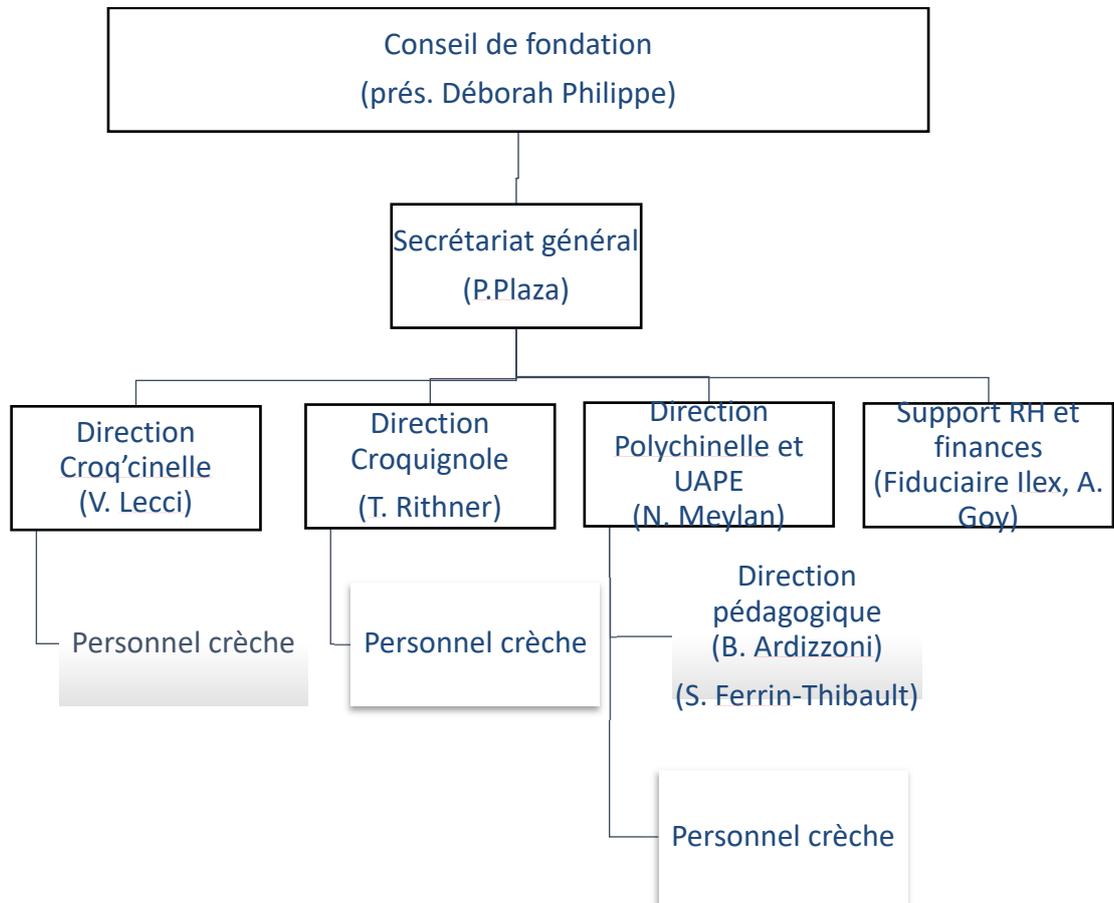
## **2. Présentation de la FAPE (Fondation d'Accueil Petite Enfance EPFL-UNIL)**

*La Fondation d'Accueil Petite Enfance EPFL-UNIL de l'enfance du Campus L (FAPE) a été créée en janvier 2020. Elle était enregistrée sous le nom de FAECL du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2020. Elle a pour but d'offrir des places d'accueil en faveur des parents travaillant ou étudiant à l'UNIL ou l'EPFL.*

*Elle est actuellement composée de 3 Centres de Vie enfantine :*

- La Croquignole (44 places)
- La Croq'cinelle (44 places)
- Le Polychinelle (149 places)
- Vortex ouvrira ses portes au 1<sup>er</sup> août 2021

## 2.1. L'organigramme de la Fondation



## 3. Organisation de la structure du CVE Le Polychinelle

Le CVE le Polychinelle est composé de 5 groupes :

- 2 groupes de nurserie, accueillant 20 enfants par jour, âgés de 3 à 18/24 mois
- 2 groupes de trotteurs, accueillant respectivement 21 et 28 enfants par jour, âgés de 18 à 30/36 mois
- 1 groupe de grands, accueillant 60 enfants par jour, âgés de 30/36 mois jusqu'à leur entrée à l'école.

La structure est ouverte du lundi au vendredi de 7.15 à 18.45, sauf durant les périodes de fermetures annuelles (3 semaines en été et 2 semaines à Noël), ainsi que les jours fériés officiels du canton de Vaud.

L'ensemble du personnel du CVE veille au confort et au bien-être des enfants accueillis. Ainsi, le temps de garde de ceux-ci ne peut excéder **10 heures consécutives**.

Au total, ce sont 149 places d'accueil qui sont proposées aux enfants de la communauté EPFL/UNIL au sein de la structure.

### **3.1. Organisation hiérarchique et législatif de la structure**

#### **3.1.1. La direction**

*La direction est responsable des enfants qui lui sont confiés durant leur temps de présence dans l'institution. Elle veille à leur bien-être physique et moral, à leur sécurité, à l'hygiène, ainsi qu'à la qualité de l'action pédagogique et éducative appliquée au sein de la structure. La direction s'occupe de l'admission et de l'inscription des enfants, en collaboration avec les assistantes et les équipes éducatives. Elle est responsable du bon fonctionnement de l'institution, et par conséquent, prend les mesures nécessaires pour assurer son renom.*

*La direction respecte et applique le cadre de référence de l'OAJE. Elle se ménage le temps nécessaire pour partager et soutenir les assistantes de direction dans leur quotidien et leurs difficultés.*

#### **3.1.2. Les assistantes de direction**

*La direction du CVE fixe les axes institutionnels et pédagogiques en collaboration avec les assistantes de direction et veille à leur respect et leur réalisation. Les assistantes de direction soutiennent les équipes éducatives et animent les différents colloques en lien avec le quotidien des équipes. Elles gèrent leur temps de travail en fonction des besoins et veillent au bien-être des enfants qui sont accueillis au CVE Le Polychinelle.*

#### **3.1.3. Les équipes éducatives**

*Les équipes éducatives favorisent la création d'un climat de confiance avec les parents afin de pouvoir assurer la continuité et la complémentarité entre le quotidien de chaque enfant dans sa famille et l'institution. « Pour l'enfant, le repère essentiel restera et doit rester sa famille, ses parents, sa maison. Si le service d'accueil est son second lieu de vie, il revêt néanmoins une importante indéniable ». (Pirard)*

#### **3.1.4. Le personnel d'intendance**

*La Direction veille à maintenir une hygiène des lieux selon les directives et recommandations de l'accueil de jour collectif. Le personnel d'intendance partage son quotidien avec celui du groupe d'enfants et des équipes éducatives. Il doit connaître la ligne pédagogique et la respecter. Il n'intervient en général pas sur les groupes sans en avoir préalablement informé l'équipe éducative. Il peut cependant être sollicité par un enfant. Dès lors, son intervention sera en lien avec le programme pédagogique. Le personnel d'intendance est relié à un groupe plus spécifiquement. Ainsi, il connaît les enfants, leurs habitudes alimentaires, leurs besoins lors des siestes. Il tient une place importante. Il travaille dans un climat d'échange et de respect mutuel avec l'équipe éducative. Il a le droit d'être considéré comme une personne importante dans la vie de l'enfant et de l'institution.*

#### **3.1.5. Les cuisiniers, le personnel de cuisine**

*Le CVE du Polychinelle dispose d'une cuisine agencée pour la préparation des repas. L'équipe est composée de deux cuisiniers. L'un confectionne les repas pour les deux nurseries, l'autre pour les groupes des trotteurs et des grands. Les cuisiniers ont pour responsabilité de prendre en compte les exigences du Label Fourchette Verte et veillent à respecter les mesures sanitaires établies dans le guide des recommandations pour l'accueil collectif de jour des enfants.*

*Le cuisinier offre des menus variés aux enfants selon les critères du Label Fourchette Verte et s'inscrit dans une vision de développement durable. Les légumes et fruits sont choisis en fonction de la saison et il préfère une alimentation de proximité afin de limiter les trajets des aliments.*

*Le cuisinier viellera à respecter les régimes alimentaires des enfants. Dans le cas d'un régime sous prescription médicale, il présente un menu de remplacement à valeur diététique égale.*

### **3.2. Le personnel en formation**

*Le CVE Le Polychinelle se considère comme un espace de formation de qualité, grâce à l'engagement de son personnel et de la Direction. Pour cela, le CVE du Polychinelle dispose de personnel éducatif ayant suivi les formations requises pour l'accompagnement des stagiaires. L'EDE (éducateur.trice de l'enfance) n'ayant pas le titre requis, peut le cas échéant faire appel à une personne ressource au bénéfice du titre requis. Elle s'engage cependant à suivre une formation dans les deux ans suivant son premier suivi. Il est rappelé que les personnes en formation ne sont pas comptées dans le ratio personnel/enfants selon le cadre de référence de l'OAJE (office de l'accueil de jour des enfants). Les seules exceptions à ces directives sont :*

- *Le personnel en cours d'emploi*
- *Le personnel CFC ou ESEDE effectuant leur dernière année de formation*

*Chaque année, le CVE Le Polychinelle accueille du personnel en formation provenant de différents instituts de formation tels que :*

- *L'ESEDE (formation ES-tertiaire)*
- *Les Hautes Ecoles Sociales (formation HES)*
- *Le CPNV ou les voies gymnasiales (apprentis.ies) en voie socio-éducative ou générale*
- *Le personnel en cours d'emploi*
- *Pré-stages (stagiaires sortant de l'école obligatoire)*

#### **3.2.1. Les stagiaires préalables**

*Chaque année des places sont ouvertes pour des pré-stages. Nous accueillons souvent des pré-stagiaires dans les deux groupes de nurserie afin de permettre une continuité sur le groupe et un repère pour les enfants. Ces stagiaires bénéficient d'un suivi d'1 heure par semaine. Le CVE du Polychinelle précise le cadre de travail du stagiaire et en définit les objectifs et les statuts. Les objectifs doivent être atteints pour être validés par le Praticien-formateur.trice.*

#### **3.2.2. Les apprenti(e)s**

*Les places d'apprentissage ne sont attribuées qu'aux stagiaires ayant effectué un stage préalable au sein de l'institution et dont le stage a été validé. Un contrat est dès lors signé avec l'organisme de formation. L'employeur se doit de respecter les conditions liées à l'engagement du stagiaire. Des objectifs de stage sont mis à disposition de l'institution et doivent être scrupuleusement suivis. Le stage n'est validé que si les objectifs sont atteints.*

#### **3.2.3. Les étudiant(e)s ES ou HES**

*L'employeur est lié par une convention tripartite et en respecte les termes. Il se réfère aux objectifs transmis par l'école ou l'institut de formation. Le stage n'est validé que si les objectifs sont atteints.*

### **3.2.4. Le personnel en cours d'emploi**

*Le personnel en cours d'emploi peut provenir de différents lieux de formation. L'employeur se référera aux conditions d'engagement ou à la convention tripartite pour la réalisation des objectifs. Le stage n'est validé que si les objectifs sont atteints.*

### **3.2.5. Le personnel formateur**

*Le CVE Le Polychinelle encourage l'accès à la formation de son personnel formateur. Il reconnaît son travail et valorise le statut de PF (praticien-formateur.trice).*

*Dans le cadre de son travail d'accompagnement des stagiaires, Le PF a 1 heure par semaine pour assurer le suivi hebdomadaire et rédiger les différents bilans (intermédiaire et final). Cette heure ne fait pas partie du temps Présence Hors Enfant (TPHE) et elle est rémunéré.*

## **4. Le rôle de l'éducateur-trice**

*Le rôle d'un.e éducateur.trice est de poser une limite claire entre ses fonctions d'accompagnement temporaire d'un enfant dans ses découvertes et le rôle d'accompagnement vis-à-vis des parents pour toutes les phases du développement de leur enfant. L'éducateur.trice veille à prendre en charge les enfants de manière à avoir un équilibre entre des activités collectives et une relation individuelle.*

*De par sa formation, il/elle est à même d'effectuer des observations et d'adapter son action éducative en conséquence de manière à :*

- *Être à l'écoute des besoins individuel de chaque enfant*
- *Offrir une relation individualisée lors des moments de repas, de change et de repos*
- *Avoir une connaissance des rythmes, habitudes et événements importants de la vie de chaque enfant*
- *Accepter le besoin de chaque enfant de disposer de son ou ses objets familiers ou transitionnels.*

### **4.1 L'éducateur-trice référent-e**

*L'éducateur.trice référent.e est présent.e lors de l'adaptation de l'enfant. Il/Elle est choisi.e en fonction de son horaire et de son taux de travail de manière à pouvoir suivre l'enfant dans son quotidien. Il/Elle propose un entretien d'accueil aux nouvelles familles, puis organise l'intégration de l'enfant dans son nouveau lieu d'accueil. Il reste présent pour la famille tout au long de l'accueil de l'enfant dans le groupe. Il est à disposition de la famille, si cette dernière désire un entretien ou un moment d'échange plus spécifique. Il/Elle peut en tout temps solliciter la famille pour échanger sur une situation. Lors du changement de groupe, l'éducateur.trice référent.e sert de relais à la famille pour l'accompagner dans son nouvel environnement.*

### **❖ Les droits et limites de l'éducateur.trice**

#### **Ses relations à l'enfant**

*L'EDE veillera au respect de chaque enfant et en gardera une vision globale empreinte d'empathie et d'équité.*

**II/Elle a le devoir :**

- *De satisfaire les besoins fondamentaux de l'enfant*
- *D'assistance et de sécurité*
- *D'accueil, d'écoute, de parole*
- *De reconnaissance de chaque enfant en tant qu'individu*
- *De connaître et d'expliquer le développement sociocognitif de chaque enfant et de l'accompagner en conséquence*
- *De sensibiliser chaque enfant à son appartenance au groupe*
- *De créer un climat sécurisant et stable*
- *De poser un cadre et des limites claires et motivées*
- *D'observation chaque enfant*
- *De retransmission aux collègues de refuser des actes de parentalités, y compris ceux souhaités par la famille*

**II/Elle a droit :**

- *À des formations professionnelles adéquates*
- *À des règles générales de sécurité préétablies*
- *À un climat de travail harmonieux*
- *À du temps de Travail Hors Présence Enfants (THPE)*
- *À des formations utiles liées à l'enfant dans les limites du budget institutionnel*
- *À un soutien de la part du milieu professionnel et de la hiérarchie en cas de difficultés avec un enfant.*

**Les limites de l'EDE :**

- *Non-respect de la Convention des Nations Unies et des droits de l'enfant*
- *Ne pas blesser un enfant ni moralement, ni physiquement*
- *Ne pas s'approprier un enfant ni affectivement, ni physiquement*
- *Ne pas porter atteinte à la famille de l'enfant*
- *Ne pas déposséder la famille de ses responsabilités, de son rôle et de ses compétences*

** Ses relations à la famille**

*En sa qualité de partenaire actif dans l'éducation de l'enfant, l'EDE veillera aux valeurs suivantes :*

- *Respect*
- *Confiance*
- *Tolérance*
- *Honnêteté*
- *Empathie*
- *Écoute*
- *Compréhension*

### **Ses devoirs vis-à-vis des familles**

Déoulant des valeurs énumérées ci-dessus, l'EPE s'engage, par des comportements et des attitudes adéquats, à :

- Développer un partenariat avec la famille et les intervenants extérieurs
- Accueillir chaque famille de manière individualisée en tenant compte de la collectivité et de ses règles
- Sécuriser les parents grâce à un encadrement professionnel adéquat et établir une relation de confiance
- Remettre en question ses attitudes et comportements envers les familles lors des colloques ou de supervision
- Participer au règlement des conflits ou désaccords éventuels avec la famille et expliciter ses actions
- Restituer aux parents les informations ou observations faites par l'équipe éducative

Le rôle d'une éducatrice est de poser une limite claire entre ses fonctions d'accompagnement temporaire d'un enfant dans ses découvertes et le rôle d'accompagnement à vie des parents pour toutes les phases du développement de leur enfant.

### **Ses droits vis-à-vis des familles :**

**L'EDE a le droit :**

- De rencontrer les parents et le cas échéant de l'exiger si la situation le nécessite
- De demander et de recevoir toutes les informations nécessaires pour comprendre le comportement de l'enfant
- De faire respecter le règlement du CVE par délégation de la direction, pour permettre l'application de la ligne pédagogique
- Au respect de sa vie privée

### **Les limites de l'EDE vis-à-vis des familles :**

**L'EDE ne peut pas :**

- Se substituer au rôle des parents
- Dévaloriser les familles
- S'immiscer dans la vie privée des familles

### **Vis-à-vis de la ligne de conduite à l'interne et à l'externe du CVE Le Polychinelle :**

Dans le but d'offrir à chaque enfant et à sa famille des prestations de qualité dans le meilleur climat relationnel possible et conscient(e) que sa fonction nécessite une grande part de coopération et de collaboration, l'EDE considère la collégialité comme moyen fondamental d'exercer son mandat.

Ce principe requiert de la part de l'EDE le développement constant de qualités professionnelles telles que :

- La souplesse de fonctionnement (état d'esprit)

- *L'écoute, la remise en question et la recherche de solutions*
- *La capacité de faire des concessions*
- *L'adaptation et le respect de décisions collectives*
- *La franchise dans les relations*

➤ **A l'interne :**

*Par interne, il est entendu toutes formes de relations que vit au quotidien un.e EDE avec ses collègues et sa direction. Cela est régi par le principe de collégialité.*

 **Les devoirs de l'EDE :**

**II/Elle a le devoir :**

- *De confidentialité, respect des informations reçues des familles*
- *De secret de fonction, se référer au Règlement pour le personnel ou autre document établi par le CVE Le Polychinelle*
- *De collaboration et de communication*
- *D'écoute et de soutien*
- *D'investissement personnel et de capacité de réflexion*
- *D'interpellation de ses collègues sur des attitudes et comportements observés qui nécessiteraient des clarifications lors d'entretiens individuels, de colloques, de supervision*

 **Les droits de l'EDE :**

**Tout.e EDE a droit au respect.**

*Pour offrir un travail de qualité, l'EPE a droit à des conditions de travail acceptables, en particulier :*

- *À des temps de réflexion hors présence enfants*
- *À trouver dans son milieu professionnel un espace d'expressions, de négociations, de propositions et d'échanges*
- *À des règles institutionnelles claires auxquelles elle ou il peut se référer*
- *À être informé.e sur les diverses situations, de façon à pouvoir avoir des attitudes et des comportements cohérents vis-à-vis des enfants et de ses collègues*

➤ **A l'externe :**

*Par externe, il est entendu toutes formes de travail et interventions dans le réseau interdisciplinaire (pédiatres, enseignants, logopédistes, ... centrés sur l'enfant).*

 **Les devoirs de l'EDE :**

- *Secret de fonction*
- *Les réunions de font avec l'accord des parents*

- L'EDE sélectionne les informations qui sont utiles et nécessaires au réseau
- Il/Elle a le devoir de collaborer et de communiquer avec les personnes du réseau pour le meilleur accompagnement de l'enfant et par devoir de prévention
- L'EDE doit signaler à un supérieur hiérarchique tout cas de maltraitance afin que celui-ci puisse intervenir auprès des services externes appropriés et en recevoir quittance.
- L'EDE a le devoir de déléguer aux autres professionnels les situations qui ne sont plus ou pas de sa compétence.

#### **Les droits de l'EDE**

- L'EDE a le droit de faire valoir sa fonction auprès des partenaires du réseau en participant aux rencontres pluridisciplinaires
- L'EDE a le droit d'informer et d'être informé(e) par le réseau de manière régulière dans le but d'assurer un lien de qualité entre partenaires et avec l'enfant

#### ➤ **Les limites de conduite de l'EDE à l'interne et à l'externe :**

- L'EDE n'entretiendra pas de dénigrement, ni de mise à l'écart d'un collègue en faisant alliance avec les autres
- L'EDE doit avoir un comportement qui exclut toute forme de violence, qu'elle soit morale ou physique

## **5. La procédure d'amission**

Les parents procèdent à l'inscription de leur enfant par l'intermédiaire du **Bureau d'Informations aux Parents (BIP)**. Pour pouvoir accéder à la structure du CVE Le Polychinelle, la famille doit avoir un lien avec les HEL (EPFL/UNIL). La famille est placée sur liste d'attente. La direction du CVE Le Polychinelle respecte les critères de sélection.

### **5.1 L'entretien d'accueil, la visite de la structure**

Une fois le dossier retenu d'une famille, la direction du CVE le Polychinelle procède à un entretien d'accueil. Cette prise de contact a comme objectif de renseigner les parents sur l'organisation de la structure et de parcourir les différents points du règlement. Elle aborde dans un deuxième temps les questions pédagogiques liées à la prise en charge de l'enfant et procède à la visite des lieux. La direction présente la future équipe aux parents.

### **5.2 Les modalités contractuelles**

Le contrat doit être **obligatoirement** signé avant d'être transmis à l'équipe. Le dossier contient toutes les indications utiles et nécessaires à la prise en charge de l'enfant. En cas de spécificité, l'équipe reçoit un certificat médical indiquant la caractéristique liée à l'enfant.

### **5.3 Transmission du dossier à l'équipe éducative et attribution de l'éducatrice référente**

*En fonction de ses horaires, un éducateur.trice référent.e ainsi qu'un co-référent.e est désigné.e lors du colloque hebdomadaire. Ainsi, en cas d'absence du référent.e, le co-référent.e peut prendre le relais.*

### **5.4 L'accueil d'un nouvel enfant**

*L'intégration d'un nouvel enfant se déroule au minimum sur deux semaines et les parents sont tenus de respecter l'organisation prévue avec le personnel de référence. L'adaptation se déroule sur les jours futurs de fréquentation de l'enfant, mais au minimum sur deux jours par semaine.*

*L'éducateur.trice de référence renseigne l'équipe de cette organisation par l'intermédiaire de l'agenda mis à disposition de toute l'équipe éducative. Figurera le prénom de l'enfant, les horaires d'arrivée et de départ et les coordonnées des parents.*

#### **5.4.1 Du côté du professionnel**

*L'éducateur.trice prend contact avec les parents et les invite à un entretien d'accueil afin d'organiser l'arrivée de l'enfant. L'entretien dure environ une heure. Il s'agit pour l'éducateur.trice de créer un environnement favorable à l'échange et de rassurer le parent lors de cette première rencontre. Ensemble, ils aborderont les questions liées aux habitudes de l'enfant, ses caractéristiques, ses difficultés. Un temps est laissé au parent pour poser ses différentes questions et pour exprimer ses craintes. L'éducateur.trice aura une attitude d'écoute et de bienveillance. Il s'agit pour l'éducateur.trice d'adapter cette organisation en fonction des réactions et besoins spécifiques de l'enfant. La durée du temps d'accueil est liée à l'âge de l'enfant et à sa capacité à s'adapter.*

#### **5.4.2 Du côté de l'enfant**

*Pour lui, c'est une nouvelle expérience qui va être à l'origine de bouleversements dans son quotidien. C'est peut-être la première séparation d'avec ses parents. Il devra apprendre à apprivoiser un nouveau lieu, des nouvelles personnes et à se détacher progressivement de son unique schéma familial connu. L'éducateur.trice doit adopter une attitude sécurisante pour l'enfant et être attentif à répondre à ses besoins.*

***L'adaptation de l'enfant se déroule sur ses jours de fréquentation, mais au minimum deux jours consécutifs.*** L'éducateur.trice de référence fait un retour de l'entretien à l'équipe lors du colloque hebdomadaire et note dans l'agenda les détails de l'adaptation. Ainsi les informations sont accessibles en tout temps si l'éducateur.trice devait être absent.e pour diverses raisons inattendues.

#### **5.4.3 Du côté des parents**

*Le parent respecte l'organisation et la planification de la période d'intégration afin de faciliter l'accueil de l'enfant dans son nouveau lieu. Il remet son enfant à l'éducateur.trice de référence et prend le temps de lui transmettre toutes les informations.*

*La première séparation peut être vécue difficilement pour un parent. Dans cette situation, l'éducateur.trice pourra proposer des aménagements particuliers et spécifiques à la situation,*

*l'objectif étant de pouvoir permettre au parent de se séparer de son enfant de manière secondée. Le parent doit être atteignable en tout temps pendant cette période. Cette période de transition doit lui permettre de s'adapter et de se familiariser avec les habitudes et contraintes institutionnelles.*

## **6. Les objets transitionnels**

### **6.1 Le doudou**

*Baptisé par les psychologues l'objet transitionnel, le doudou représente une sécurité affective pour l'enfant. C'est Winnicott, pédiatre-psychiatre-psychanalyste britannique, qui est le premier à avoir développé ce concept. Il s'agit d'un objet familier qu'il a choisi. Il est une précieuse béquille dans sa journée, parfois bousculée par des contrariétés, des moments de fatigue ou de tristesse. Le doudou occupe une place importante dans la vie de l'enfant. Dans tous les groupes, mais essentiellement en nurserie, le doudou est accessible à l'enfant. Il peut en tout temps s'en servir et aller le chercher. Ainsi, il apprend par lui-même à contrôler et à répondre à ses besoins physiques et affectifs.*

*Le destin du doudou est de s'effacer petit à petit du quotidien de l'enfant en faisant l'apprentissage de l'autonomie. Dès le groupe des trotteurs, l'enfant apprend à le délaissier progressivement et peut ainsi fixer son attention sur ses relations sociales. Il peut investir du temps dans des activités captivantes que proposent les équipes éducatives.*

*Le rôle de l'éducatrice est d'accompagner l'enfant à déposer son doudou dans son casier. Ainsi, il l'aide à devenir autonome tout en restant attentif à ses besoins affectifs.*

### **6.2 Les lolettes**

*La lolette a le même objectif que le doudou. Son utilisation permet à l'enfant de se calmer et/ou de se rassurer. Son destin est aussi de s'effacer peu à peu de son quotidien afin que l'enfant puisse s'investir dans des activités plutôt ludiques et sociales. Le rôle de l'éducateur est donc d'offrir un accompagnement à l'enfant pour lui permettre de devenir pleinement autonome.*

## **7. Au quotidien**

### **7.1 L'éveil**

*Les moments durant lesquels les enfants ne dorment pas sont propices à des phases de développement, d'acquisition et de perfectionnement. Les éducatrices proposent durant ces moments différentes activités afin de diversifier les apprentissages : des jeux d'expression musicale et corporelle, des jeux de manipulation, des activités créatrices (peinture, graphisme...) des jeux éducatifs, des jeux de société, ... . Toutes ces activités répondent aux besoins de créativité des enfants tout en permettant la découverte et l'expérimentation. Elles favorisent l'expression et les acquisitions motrices. Les enfants prennent ainsi conscience de leurs compétences en acquérant plus de confiance en eux. Au niveau de la socialisation, les activités favorisent les échanges entre pairs et l'entraide.*

## **7.2 Apprendre à vivre ensemble, un apprentissage pour la vie**

*La garderie est un endroit privilégié pour permettre aux enfants de partager et d'échanger avec d'autres pairs, d'apprendre les règles sociales. C'est le début des échanges sociaux qui leur permettra progressivement de s'approprier les mœurs et coutumes de la culture dans laquelle ils grandissent. La multitude d'interactions entre enfants de même âge facilite l'acquisition des modèles de comportements sociaux. De plus, le jeu favorise les contacts sociaux et permet de développer les habiletés sociales.*

## **7.3 L'aménagement de l'espace**

*Chaque salle est aménagée en fonction de son utilité : en général, les salles de motricité sont dépourvues de meubles fixes ou lourds afin de pouvoir organiser des activités de motricité permettant de courir et de se déplacer sans risques majeurs. C'est en priorité une sécurité, mais également un désir de pouvoir moduler-établir des parcours moteurs pour permettre aux enfants de développer et exercer leur motricité globale en lien avec leur capacité. C'est aussi lié à un côté pratique qui permet d'aménager la salle en salle de sieste avec les lits-couchettes sans trop de déplacement de meubles ou d'objets encombrants, facilitant ainsi la transition avec le moment de sieste. Il va sans dire que les objets sont placés à hauteur des enfants en fonction donc de leur âge, de façon qu'ils puissent les saisir de manière autonome et sécurisante.*

## **7.4 Les jeux à disposition**

*Le jeu permet à l'enfant de prendre conscience de son corps, de s'orienter dans l'espace et de développer sa personnalité. Il va s'épanouir tout en structurant ses aptitudes physiques, sensorielles et relationnelles. Le choix des jeux que nous mettons à disposition est donc primordial. En mettant à disposition des objets et des jeux, les éducateurs.trices vont induire certains mouvements, certaines applications, tout en laissant les enfants libres de les manipuler ou non. Ainsi, ils vont créer des occasions de développement moteur avec des petits objets par exemple, de développement cognitif avec le jeu symbolique, ou de développement du langage avec des livres à images ou des histoires. Les objets-jouets sont donc des déclencheurs de curiosité qui permettent des explorations en tous genres.*

## **7.5 Les jeux libres**

*Les moments de jeux libres revêtent une grande importance, car le jeu est considéré comme un moyen privilégié d'apprentissage. Epstein (1985, p.20-22) explique que les circuits nerveux de l'enfant se construisent comme un arbre lorsque l'on permet l'exploration libre. De ce fait, le jeu libre revêt une place de choix dans tous les groupes, mais essentiellement chez les plus petits. Laisser les enfants expérimenter et découvrir les objets leur permet de comprendre et d'acquérir toute une pléthore de compétences cognitives. Durant le jeu, le corps, la tête et le cœur sont sollicités. Ainsi, ils se laissent guider par leur envie sans réelles limites ou contraintes temporelles ou physiques autres que le déroulement de journée ou leur développement moteur (les lieux étant aménagés de façon sécurisée et adaptée à leur évolution).*

## **7.6 Les activités dirigées**

*Les activités dirigées sont proposées en fonction de l'âge des enfants et de leur compétence. Selon la dynamique de groupe également. Elles ne sont en aucun cas obligatoires, juste proposées aux enfants afin qu'ils puissent choisir de leur propre chef ce qu'ils veulent faire sur le moment. Les éducateurs.trices préparent en amont les lieux (jeux de société, bricolages) afin de pouvoir être ensuite totalement présents.es aux enfants. Le choix des activités se base*

*sur les aptitudes et compétences du groupe d'enfant et sont de courtes durées. Elles sont essentiellement proposées dans le groupe des Trotteurs pour commencer et dans le groupe des Moyens, groupe qui en demande plus que les autres.*

### **7.7 Les sorties**

*L'institution du CVE Le Polychinelle présente une infrastructure qui permet à toutes les équipes de pouvoir accéder à des espaces extérieurs réservés uniquement aux enfants du Polychinelle. Les espaces mis à disposition des équipes peuvent être utilisés par tous, qu'ils soient situés au rez-de-chaussée ou au premier étage du bâtiment.*

*Les espaces nurserie sont quant à eux exclusivement réservés aux tout-petits. Les autres groupes n'y ont pas accès. Ainsi, les bébés peuvent se déplacer en toute sécurité.*

*Le site sur lequel est implanté le CVE le Polychinelle est le campus de l'EPFL-UNIL qui offre des lieux sans routes à proximité, des endroits de verdure qui permettent des ballades sécurisées et des tronçons en forêt. Parfois, les nurseries se promènent également sur le campus grâce à des poussettes doubles et/ ou triples.*

## **8. Les passages**

*Les passages ou phases de transitions sont des étapes importantes tant pour les parents, les équipes éducatives que pour les enfants. Les enfants accueillis en crèche sont confrontés pendant leur accueil à des changements de groupes, de personnes référentes. Ces phases leur permettent de grandir et d'explorer de nouvelles perspectives, mais peuvent aussi représenter une source de stress dont il faut en diminuer l'impact.*

### **8.1 La préparation à la phase de transition jusqu'au changement de groupe**

*Les groupes d'enfants sont organisés en fonction des âges des enfants. Aussi durant son accueil, l'enfant va devoir changer de groupe et découvrir un nouvel environnement. Pour faciliter cette transition, des rencontres sont organisées entre les groupes tout au long de l'année précédant le changement de groupe. L'enfant est donc amené progressivement à découvrir des nouveaux lieux, adultes, étrangers à son quotidien. Ces rencontres permettent à l'enfant d'éveiller sa curiosité et de faciliter ses périodes de transition. Six mois environ avant les passages, La Direction remet aux équipes éducatives la liste des enfants susceptibles de passer dans un autre groupe. Les critères pris en compte sont :*

- *L'âge des enfants*
- *La capacité de l'enfant à s'adapter dans son nouveau groupe (le rythme de l'enfant est-il compatible avec son nouveau groupe ?)*
- *Les places disponibles*

*Suites aux différents échanges avec les équipes, la Direction statue et transmet aux équipes la liste définitive des enfants qui « passent ».*

*L'équipe éducative informe le parent par un courrier du changement de groupe. Sur cette communication figure la date de la réunion de parents fixée par le futur groupe. L'éducatrice de référence propose un entretien dit de « passage ». Il/elle fait ainsi le bilan du temps passé aux côtés de l'enfant et explique les changements majeurs du futur groupe. Le parent reçoit la planification de la phase de transition avec les jours et horaires qu'il doit*

*respecter jusqu'à l'arrivée définitive de l'enfant dans son nouveau groupe avec ses affaires personnelles.*

## **9. Les repas**

*Les repas se doivent d'être des moments de détente et de plaisir, pendant lesquels les enfants découvrent les joies de manger, de nouveaux aliments ou de nouvelles façons de cuisiner. Le CVE du Polychinelle observe le Label Fourchette Verte et, de ce fait, offre une alimentation équilibrée, variée et durable. Ce label ne se limite pas aux aspects nutritionnels et écologiques, mais réunit aussi les aspects gustatifs, culturels et conviviaux liés aux repas. Les expériences que vivent les enfants influenceront certainement leur futur. Des plats savoureux et soignés, une atmosphère détendue permettront à l'enfant d'allier la notion de plaisir au repas et l'aideront à progresser dans ses découvertes gustatives.*

*Afin de garantir une atmosphère conviviale, l'enfant doit avoir le temps de manger malgré les contraintes de la vie en collectivité. L'adulte accompagne l'enfant dans ses apprentissages et lui permet de progresser et de s'essayer à de nouveaux goûts et expériences gustatives. Le professionnel ne contrôle pas ce qui est mangé, mais soutient l'enfant dans ses choix et ses difficultés. L'adulte invitera l'enfant à tester, à se servir tout seul et il le guidera dans son apprentissage. Le dessert fait partie du repas, il est un droit et non une récompense.*

*En laissant l'enfant faire ses choix, il acquiert petit à petit la capacité d'évaluer son appétit et sa soif de manière autonome.*

*Chaque secteur organise les repas en fonction du lieu dans lequel il se déroule. La nurserie ainsi que les trotteurs organisent les repas dans les secteurs afin de limiter les déplacements des enfants, les grands, plus autonomes, mangent au réfectoire.*

### **9.1 En Nurserie**

*Dans ce groupe, les éducateurs.trices respectent scrupuleusement le rythme de chaque enfant et de ce fait, les heures de repas des bébés diffèrent d'un enfant à l'autre.*

#### **9.1.1 L'allaitement**

*Le CVE encourage la poursuite de l'allaitement si la maman le désire et que son organisation professionnelle le lui permet. L'équipe éducative organise l'arrivée de la maman afin que ce moment puisse se dérouler dans de bonnes conditions. L'institution propose un lieu adapté, mais ne dispose pas d'un lieu spécifique.*

#### **9.1.2 Le lait maternel**

*Pour les mamans qui désirent tirer leur lait à domicile, le CVE Le Polychinelle le conserve au frigo. La maman veillera à amener suffisamment de quantité pour nourrir l'enfant sur toute la journée.*

#### **9.1.3 Le sevrage**

*Un fois sevré, le bébé est nourri avec du lait en poudre offert par le CVE Le Polychinelle. Le parent ne désirant pas ce produit peut amener sa propre marque.*

#### **9.1.4 L'introduction d'aliments solides**

*Peu à peu l'enfant diminue les quantités de lait maternel ou de son biberon pour intégrer une alimentation solide. Le CVE Le Polychinelle respecte le plan alimentaire de l'office fédéral de la santé publique. Les aliments sont intégrés d'abord au domicile des parents et testés pendant une semaine pour, ensuite, être intégrés à l'institution.*

*Les premiers repas sont donnés dans les bras de l'éducatrice ou dans un relax. C'est un moment privilégié avec le bébé qui ne doit pas, dans la mesure du possible, être interrompu. Une fois que le bébé acquiert un stade de développement qui lui permet d'être assis, le bébé est placé dans une chaise haute ou relax en relation avec sa capacité motrice jusqu'à être assis à table dans des chaises adaptées à sa taille. A ce moment-là, le bébé atteint peu à peu un rythme que l'on appelle « collectif ».*

#### **9.2 Chez les trotteurs**

*Le moment des repas chez les trotteurs se fait à heures fixes. Lorsque les enfants atteignent ce secteur, c'est qu'ils ont acquis un rythme d'une sieste et d'un repas par jour (sans compter le goûter). Le repas se déroule dans les salles de vie afin de limiter les déplacements du groupe et de maintenir des repères pour les enfants. Le matériel est adapté à leur âge pour leur permettre d'être à l'aise dans leur mouvement. Un moment de calme est proposé avant le repas.*

*Pour le moment du goûter, l'organisation est identique.*

#### **9.3 Chez les moyens**

*Le groupe des grands mange au réfectoire. Il est capable de se déplacer, car les enfants ont pris de l'assurance au niveau de leur autonomie. Avant de passer à table, tous les enfants sont regroupés et invités à venir se laver les mains à la salle de bain.*

*Pour le moment du goûter, l'organisation est identique.*

### **10. Spécificités, santé et équilibre alimentaire**

*Le CVE Le Polychinelle respecte le label Fourchette Verte qui propose un plat du jour équilibré et varié en respectant les critères de la pyramide alimentaire suisse. Les institutions d'accueil doivent faire face, de plus en plus, à des allergies d'enfants, ainsi qu'à des régimes particuliers liés à des valeurs ou à des convictions personnelles.*

#### **10.1 Les allergies**

*L'accueil d'un enfant qui présente une allergie peut être complexe, voire impossible. Toute situation est évaluée attentivement par la direction lors de l'accueil de l'enfant. Des mesures exceptionnelles peuvent donc être prises. Un certificat médical sera demandé et transmis à la cuisine afin de garantir la sécurité physique de l'enfant. Le document spécifiera toutes les*

précautions à prendre ou la liste des aliments à éviter. Les essais de réintroduction se font tout d'abord par les parents et, ensuite, à la garderie.

## **10.2 Les régimes spéciaux**

Etant sur un site multiculturel, le CVE du Polychinelle adopte une politique d'ouverture face à la diversité des cultures qu'il accueille. Les régimes à conviction personnelle sont acceptés pour autant qu'il ne porte pas préjudice à la santé psychique et physique de l'enfant. Si c'est le cas, l'institution se réserve le droit d'en discuter avec les parents. Dans ce type de situation, l'institution n'offre pas de préparation particulière et il incombe aux parents de garantir le complément alimentaire au domicile.

Pour des raisons de conservation et d'hygiène, des aliments amenés par les parents ne sont pas acceptés, sauf pour les anniversaires et autres fêtes institutionnelles.

## **11. L'hygiène**

L'hygiène occupe une grande place dans le travail quotidien des équipes éducatives et il a un rôle à jouer de toute première importance dans la prévention des infections et de la protection de la santé des enfants.

### **11.1 L'hygiène des lieux**

Le nettoyage des locaux et de l'équipement du CVE le Polychinelle est une pratique importante. Cette pratique n'est toutefois efficace que si les produits utilisés sont adéquats et les techniques rigoureusement appliquées par le personnel d'intendance.

Les produits d'entretien utilisés sont clairement identifiés et entreposés à l'écart des denrées alimentaires, dans un espace de rangement prévu à cet effet et hors de portée des enfants (armoires fermées à clé et à 1m50 au moins du sol). Le personnel d'intendance veillera à ce que le produit utilisé remplit toutes les exigences requises par l'organe de surveillance, soit :

- Pouvoir de dissolution de certaines matières dont les graisses
- Compatibilité avec l'usage alimentaire
- Usage des produits conformes aux doses prescrites sur les emballages

L'institution a un regard éco-responsable face aux produits utilisés pour autant que ceux-ci n'entravent pas la désinfection des lieux en adéquation avec les exigences requises des organes de contrôle.

### **11.2 L'organisation des nettoyages dans chaque secteur**

LE CVE Le Polychinelle a privilégié une personne de référence pour le nettoyage de chaque secteur. Cette personne fait partie intégrante de l'équipe. Elle organise son travail en respectant les contraintes des groupes éducatifs et suit les recommandations pour l'accueil collectif de jour des enfants en matière de fréquence et d'exigences.

Elle travaille dans le but de maintenir une qualité de propreté et veille à entretenir une bonne relation avec l'équipe. Elle questionnera et proposera des améliorations si nécessaire. Des colloques sont organisés une fois par mois pour permettre cet échange. Chaque partie peut demander en tout temps une intervention lors du colloque de secteur.

Ses responsabilités vont au-delà des nettoyages, dans certains secteurs, et notamment dans les nurseries et chez les trotteurs, puisque le personnel d'intendance intervient aussi dans la

*mise en place des tables et des siestes. Il est donc important que cette collaboration se déroule dans de bonnes conditions et que chacun respecte le travail de l'autre.*

*Cette collaboration est source d'interactions entre les différents secteurs et est bénéfique pour les enfants. Quant aux parents, on peut constater qu'ils interagissent souvent avec ce personnel qu'ils considèrent avec beaucoup de respect.*

### **11.3 L'hygiène des mains**

*Les mains sont le principal vecteur de la transmission de nombreuses infections. Le lavage des mains se fait avec de l'eau et du savon simple. Des distributeurs sont à proximité des lavabos, ainsi que du papier et du désinfectant. Il n'y a pas de linges dans les salles de vie ni dans les toilettes. Lors d'épidémies, l'hygiène des mains est renforcée.*

### **11.4 L'hygiène des enfants**

*L'hygiène des enfants est tout autant nécessaire et fondamentale que les autres besoins. C'est même un besoin primaire que le confort de se sentir propre. Les soins proposés permettent de diminuer les risques de maladie et de propagation des germes entre les enfants. De ce fait, les équipes éducatives veilleront à maintenir l'hygiène de l'enfant tout au long de la journée.*

### **11.5 Le Déroulement des changes**

*Que ce soit à la nurserie, chez les trotteurs ou chez les grands, le moment des changes est un moment important. Il permet tout d'abord de créer un lien privilégié avec l'enfant et de maintenir son hygiène corporelle tout au long de la journée. Il y a des moments précis pour les changes dans chaque secteur. Les heures sont déterminées et créent des repères pour l'enfant. Des changes peuvent avoir lieu en dehors des tranches horaires si l'enfant a fait une selle. La table à langer où sera déposé l'enfant a été désinfectée auparavant. L'éducatrice veillera aussi à se désinfecter les mains. La toilette du visage se fait en premier lieu. Suivra ensuite la toilette du siège de l'enfant. Les couches jetables ne sont pas tolérées.*

### **11.6 Les petits bobos**

*Au niveau des blessures, l'équipe éducative prodigue les premiers soins comme, par exemple, la désinfection d'une plaie. L'institution dispose d'une liste de médicaments ou de produits de soins qu'elle utilise au quotidien. Lors de leur arrivée, les parents donnent leur accord pour l'utilisation de ces produits. Dans le cas contraire, les parents amènent leur propre matériel. Si une blessure devait être plus sérieuse, l'institution bénéficie d'un service (DSPS) qui peut se rendre sur place dans un délai très court pour intervenir.*

### **11.7 Le brossage des dents**

*Le personnel éducatif initie le brossage des dents dès le plus jeune âge de l'enfant. L'équipe éducative propose une brosse-à-dents à l'enfant et le guide dans son maniement. Cela reste un moment court et ludique pendant lequel le bébé s'approprie l'objet et comprend progressivement son utilité.*

*Dans le groupe des trotteurs et des moyens, ce moment devient un rituel avant la sieste et un moment évident de transition. Les éducateurs.trices laissent faire les enfants tout en verbalisant leur pratique.*

### **11.8 Le matériel de sieste**

*Chaque bébé ou enfant dispose de son propre lit. Les lits à la nurserie sont des lits à barreaux sécurisés tandis qu'à partir du groupe des trotteurs, les enfants disposent de couchettes individuelles posées à même le sol afin de favoriser leur autonomie.*

*Pour signifier que le moment de la sieste est arrivé, les enfants sont appelés à la salle de bain pour se préparer à la sieste. Ils enlèvent leur vêtement avec l'aide de l'adulte qui l'accompagnera dans ses gestes. Ils prennent alors leurs objets transitionnels, comme leur doudou et/ou lolette, et s'en vont dans leurs lits personnalisés. La place de l'enfant est toujours la même. Les couchettes ou lits sont nettoyés chaque semaine.*

*Si les enfants le souhaitent, ils peuvent se vêtir d'un pyjama. Les enfants ne dorment pas avec leurs habits.*

### **11.9 L'apprentissage de la propreté**

*L'apprentissage de la propreté est une étape importante dans la vie de l'enfant et dans l'acquisition de son autonomie : il prend encore plus conscience de son corps et apprend à le contrôler. Pour que cet apprentissage devienne possible, l'enfant doit avoir atteint un certain stade de développement physiologique, psychologique et affectif. C'est pour cette raison, que les équipes éducatives ne forcent aucunement cette phase d'acquisition et ne mettent aucune pression aux enfants qui prennent leur temps à y parvenir.*

*Les équipes éducatives proposent dès l'arrivée de l'enfant chez les trotteurs (mais parfois même en nurserie selon le développement de l'enfant) avant et après la sieste, un passage sur le pot ou sur les petites toilettes. Ce n'est en aucun cas obligatoire, cependant très souvent les enfants s'y essayent, par imitation, car ils voient leurs pairs en être fiers.*

*D'entente avec les parents, il arrive également que les équipes mettent en place d'autres moments de passage au pot/petites toilettes, afin de respecter une continuité avec les habitudes familiales. Cependant, les éducatrices restent attentives à ce que ces moments ne deviennent pas une corvée ou une contrainte pour l'enfant qui pourrait favoriser un blocage au niveau de l'élimination. Une attention particulière est portée sur l'enfant par l'équipe éducative durant cette période d'apprentissage afin de l'accompagner dans chaque étape.*

## **12. La santé et les maladies**

*Le CVE Le Polychinelle se réfère aux « Recommandations Romandes et Tessinoises d'évictions pour les maladies transmissibles » ainsi qu'à son protocole interne concernant les maladies et accidents. Le parent signe le règlement interne « protocole de maladies et d'accident » lors de son arrivée au CVE Le Polychinelle. Il doit s'y référer et le respecter.*

*En cas de maladie, l'enfant n'est généralement pas accueilli au CVE Le Polychinelle et ceci pour plusieurs raisons :*

- *Un enfant malade doit pouvoir bénéficier d'un encadrement adapté à son état, à savoir du calme et de l'attention.*

- *Un enfant atteint d'une maladie aiguë est souvent momentanément incapable de participer aux activités et/ou d'en tirer profit.*

*Lorsque l'enfant est malade et que son état ne lui permet pas de suivre les activités de la garderie, l'équipe éducative a autorité pour contacter les parents et décider ou non du départ ou retour de l'enfant à la garderie.*

### **12.1 La prise de médicament**

*Aucun médicament à usage interne ne peut être administré à un enfant sans l'autorisation du titulaire de l'autorité parentale. Il en va de même pour toutes les prescriptions homéopathiques. Le CVE Le Polychinelle a une liste de médicaments qu'elle utilise pour les soins et différentes situations (fièvre, mal de dents, soins). A son arrivée, le parent signe une décharge autorisant ou non la prise de ces médicaments.*

### **12.2 Conservation et administration des médicaments**

*Le CVE Le Polychinelle peut, à titre exceptionnel, administrer un médicament durant l'accueil de l'enfant. Le parent est tenu de signer une décharge avec le nom et prénom de l'enfant, la date et posologie dudit médicament. L'équipe peut refuser d'administrer un médicament si tous ces critères ne sont pas réunis. La prise de médicament doit cependant rester exceptionnelle.*

*Les médicaments doivent être conservés et entreposés à l'écart des denrées alimentaires, dans un espace prévu à cette fin et gardés hors de la portée des enfants.*

### **12.3 L'automédication**

*Le CVE Le Polychinelle autorise une automédication sur une durée **de trois jours au plus**. Passé ce délai, le parent sera tenu de consulter le pédiatre de l'enfant, si son état ne s'améliore pas. En cas de refus, l'équipe éducative a autorité pour refuser d'accueillir l'enfant.*

### **12.4 Le médecin référent – médecin cantonal**

*Le CVE Le Polychinelle a pour médecin référent le médecin cantonal. Il peut être appelé en tout temps, si l'équipe éducative a une question concernant un enfant ou une situation particulière.*

*C'est à lui aussi que revient la responsabilité dans le cadre d'épidémies importantes ou dangereuses de mettre en place le protocole à suivre par l'institution.*

## **13. Les rencontres festives à la garderie**

*Des rencontres sont organisées tout au long de l'année avec les parents. Ce sont des « soirées-parents » lors des passages de groupes, par exemple, qui permettent de faire connaissance avec les équipes. Cés échanges aident aussi certains parents venus de l'étranger à créer des liens de complicité.*

*Ces rencontres permettent de se rapprocher des parents d'une autre manière. Ils aident à tisser des liens et favoriser des liens de confiance.*

### **13.1 La fête de Noël**

*La fête de Noël se déroule la semaine qui précède la fermeture de la garderie à Noël. Elle réunit les familles de tous les groupes ainsi que les équipes éducatives. Durant l'après-midi, les enfants rencontrent, s'ils le désirent, le Père-Noël. A la fin de la journée, les parents sont invités à partager un repas ou un en-cas.*

### **13.2 La fête d'été**

*Avant la fermeture d'été, nous proposons aux parents de se rassembler pour une fête de l'été. Elle réunit tous les secteurs et c'est une manière de se quitter avant la fermeture de la garderie. Elle a aussi comme objectif de dire au revoir aux familles dont les enfants quittent l'institution pour rentrer à l'école.*

## **14. Le travail en équipe**

### **14.1 Les colloques, un moyen pour communiquer**

*Les colloques font partie de la vie institutionnelle. Ils ont comme fonction de donner aux équipes la possibilité de s'exprimer, d'échanger sur le quotidien et de créer des liens entre les différents secteurs du CVE Le Polychinelle, ainsi qu'avec les membres de la Direction. Ils sont agendés au début de l'année scolaire pour l'année à venir pour permettre à chacun.e de pouvoir concilier vie professionnelle et vie familiale. Le personnel est tenu d'y participer.*

*Les colloques sont dirigés par deux adjointes de direction. La 1<sup>ère</sup> adjointe est en charge des deux équipes nurserie et des trotteurs 28. La 2<sup>ème</sup> adjointe est en charge de l'équipe des trotteurs 21 et du groupe des moyens. Elles assument aussi les différents colloques pédagogiques et délégués liés à leur fonction et responsabilités. Elles sont autonomes dans la manière de gérer ou non leur présence à tous les colloques. Les équipes ou les adjointes de direction peuvent à tout moment solliciter la venue de la Direction. La Direction peut, elle aussi, prendre la liberté de se déplacer aux colloques, si les besoins institutionnels l'exigent.*

### **14.2 Les équipes éducatives**

#### **14.2.1 Les colloques de secteur**

*Les colloques d'équipes ont lieu une fois par semaine entre 13h00 et 14h00. Le colloque du secteur des moyens débute, quant à lui, à 12h30. En effet, le groupe étant composé de 60 enfants, il paraissait important que l'équipe bénéficie d'un temps supplémentaire. Des équipes de relais sont organisées pendant l'absence du groupe. Le nombre d'adultes présents doit couvrir le ratio enfants/adultes exigé par l'OAJE. Les équipes en colloque respectent les horaires et terminent le colloque à 13h55, afin de permettre au personnel venu en renfort de reprendre leur poste à 14h00 précises dans leur groupe respectif.*

*Pour garantir le respect des horaires et le retour des équipes dans leur groupe respectif à 14h00 précises, l'équipe en colloque attribue des responsabilités à certains de ses membres. Il y a donc de prévu un membre délégué à :*

- *La lecture de l'ordre du jour et au respect de celui-ci*
- *La prise de PV*

- *La garantie que le temps est respecté*

*Un tournus est effectué au sein des équipes et permet à tour de rôle d'assumer des responsabilités plutôt administratives.*

*Les points abordés sont :*

- *Le suivi des enfants*
- *L'organisation de la vie quotidienne*
- *Les difficultés rencontrées*
- *Le suivi des stagiaires*

#### **14.2.2 Les colloques pédagogiques**

*Les colloques pédagogiques de secteur sont agendés au rythme d'une fois par mois, le soir. Ils ont lieu de 19h00 à 20h30. Ils permettent aux équipes de se centrer plus particulièrement sur un thème ou une difficulté rencontrée et de réfléchir ensemble à comment le traiter et l'aborder.*

#### **14.2.3 Les colloques de délégués**

*La fréquence de ces colloques n'est pas déterminée. Elle est définie par les besoins institutionnels des équipes et/ou de la Direction en début d'année scolaire.*

*Ces moments d'échanges sont quant à eux plutôt centrés sur des questions d'organisation commune ou pédagogique reliant les groupes entre eux. Il est fondamental que les décisions prises, à quelque niveau que ce soit, trouvent une cohésion institutionnelle et qu'une cohérence dans les réflexions et gestes éducatifs soit perçue par les familles accueillies.*

#### **14.2.4 Les colloques formateurs**

*Le CVE Le Polychinelle s'est donné comme mission d'ouvrir sa structure à de jeunes adultes désireux de se former au métier d'éducateur.trice. Il a, pour ce faire, travaillé et élaboré toute une réflexion sur la nécessité et la richesse que peut apporter cette collaboration. Les colloques formateurs sont réservés au personnel accompagnant des personnes en formation. Ces espaces privilégient le partage de connaissances et réunissent de multiples compétences.*

*C'est un lieu riche en partage d'expériences et sources de questionnement sur sa pratique professionnelle, son intervention auprès de l'apprenant.*

*Il est, en effet, important pour toute structure de se questionner sur son travail et de ne jamais s'endormir sur des acquis qui nous semblent parfois si évidents. Les personnes en formation bousculent souvent nos habitudes et nous poussent, fort heureusement, à toujours être dans le mouvement de la pensée et de la réflexion.*

*Ces colloques sont agendés en début d'année scolaire et ont comme objectif d'aborder :*

- *Le suivi des personnes en formation (organisation du stage, objectifs)*
- *L'organisation de transfert de groupe*
- *Les difficultés rencontrées*
- *Le projet de formation (objectifs communs de stage)*
- *Mise à niveau des nouvelles directives par rapport aux organismes de formation*

#### **14.2.5 Les colloques apprenants**

*De même que pour les formateurs, des colloques apprenants sont proposés mensuellement afin de pouvoir garantir une qualité du suivi et surtout de l'écoute face au quotidien vécu de ces étudiants.*

*Que ce soit les colloques formateurs ou apprenants, ils doivent permettre de veiller à la cohérence institutionnelle qui doit être offerte à toute personne en formation, quel que soit le secteur ou le la formateur.trice.*

#### **14.3 Les colloques du personnel d'intendance et de cuisine**

*Les adjointes de direction veillent au bon fonctionnement et à la cohésion institutionnelle. Elles participent toutes deux à ce colloque qui a lieu une fois par semaine. Il permet, dans un premier temps, de veiller à l'hygiène des locaux, d'entendre le personnel d'intendance et de cuisine face à son quotidien. Ce colloque permet aussi de pouvoir mettre en lien du personnel de tous les secteurs confondus. Le personnel d'intendance est convié un fois par mois dans le secteur auquel il est affilié. Il peut donc rapporter certaines situations qui permettent d'ajuster et d'amener une certaine cohésion et cohérence institutionnelle. Le personnel de cuisine quant à lui anime un colloque mensuel pour évaluer la qualité des prestations offertes par les cuisiniers.*

### **15. Conclusion**

*Un projet institutionnel donne le ton et la couleur des valeurs véhiculées par l'institution. Chaque personne travaillant au CVE Le Polychinelle a contribué à alimenter ce projet et, de ce fait, est partie prenante de son contenu. Il est le reflet de l'esprit de cette structure, consciente de la complexité que représente le travail auprès des enfants et de leur famille. La société dans laquelle nous nous appliquons à travailler évolue, change, bouscule nos habitudes, nos codes et notre pensée. Les projets alors se transforment, se revisitent, se défont, sont remis en cause, mais seule reste la volonté que nous avons d'avoir toujours comme pilier de notre pensée le bien-être des enfants accueillis.*

*Lausanne, le 1<sup>er</sup> juillet 2020*